068-226800019-20090703-0000003268-DE

### Acte Certifié exécutoire

Envoi: 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication: 10/07/2009

Pour le Président du Conseil Général



## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

et par délégation Ludovic LIONS Che**f** du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2009-10-9-2 Séance du vendredi 3 juillet 2009

#### SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE

# LES AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX, AUX CLUBS SPORTIFS ET AUX TITULAIRES DU BAFA-BAFD

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération N° CG 2008 -5-9-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative VU au Budget Primitif 2009 - Les moyens d'intervention en fayeur du sport,
- la délibération n°E 6 2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention en investissement de 400 € au Comité départemental de Boxe Anglaise 68 pour l'achat de matériel,
- Attribue les subventions au titre des déplacements individuels aux clubs énumérés dans la liste en annexe du rapport pour un total de 34 900 €,
- Autorise le versement d'une seconde série de subventions Jeunes Licenciés Sportifs aux clubs énumérés dans l'annexe du rapport pour un total de 73 648,40 €,

- Octroie une série de bourses pour une somme totale de **3 100 €** à répartir entre les titulaires du BAFA-BAFD figurant sur la liste ci-annexée.
- précise que cette dépense, correspondant à un total de **112 048,40 €** sera imputée comme suit au Budget départemental 2009:

Rubrique	AIDES AUX CLUBS	JLS	INVESTISSEMENT AIDES AUX CD	BAFA
Programme	E732	E732	E233	E632
Imputation	65-32-6574 2557-102	65-32-6574 2557-102	204-32-2042 2562-102	65-30-6513 2556-102
Opération	2009-E732-245-1	2009- E732- 246 -1	2009-E233-9999-1	2009-E632-253-1
Montant	34 900,00 €	73 648,40 €	400,00 €	3 100,00 €
	112 048,40 €			

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions